

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 06/02/2026

VOI.26.00.A00445

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE DE LA CONVENTION

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise PIAN TANIDA SAS
Considérant que des travaux de réfection de la toiture et de la façade du bâtiment Saint Anne rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 09/02/2026 au 13/02/2026
RUE DE LA CONVENTION

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 09/02/2026 et jusqu'au 13/02/2026, un fort empiètement est instauré, RUE DE LA CONVENTION, du coté paire (au droit du n°10), depuis la cathédrale Saint Jean, en direction de la Porte Noire, sur 10 mètres.

Article 2 : À compter du 09/02/2026 et jusqu'au 13/02/2026, la circulation est alternée par K10, sur une longueur maximum de 30 mètres, RUE DE LA CONVENTION de part et d'autre de l'arc de triomphe gallo-romain dénommé PORTE NOIRE.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 05 FEV. 2026

Pour la Maire,
Par déléation,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned above the name of the signatory.

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée